

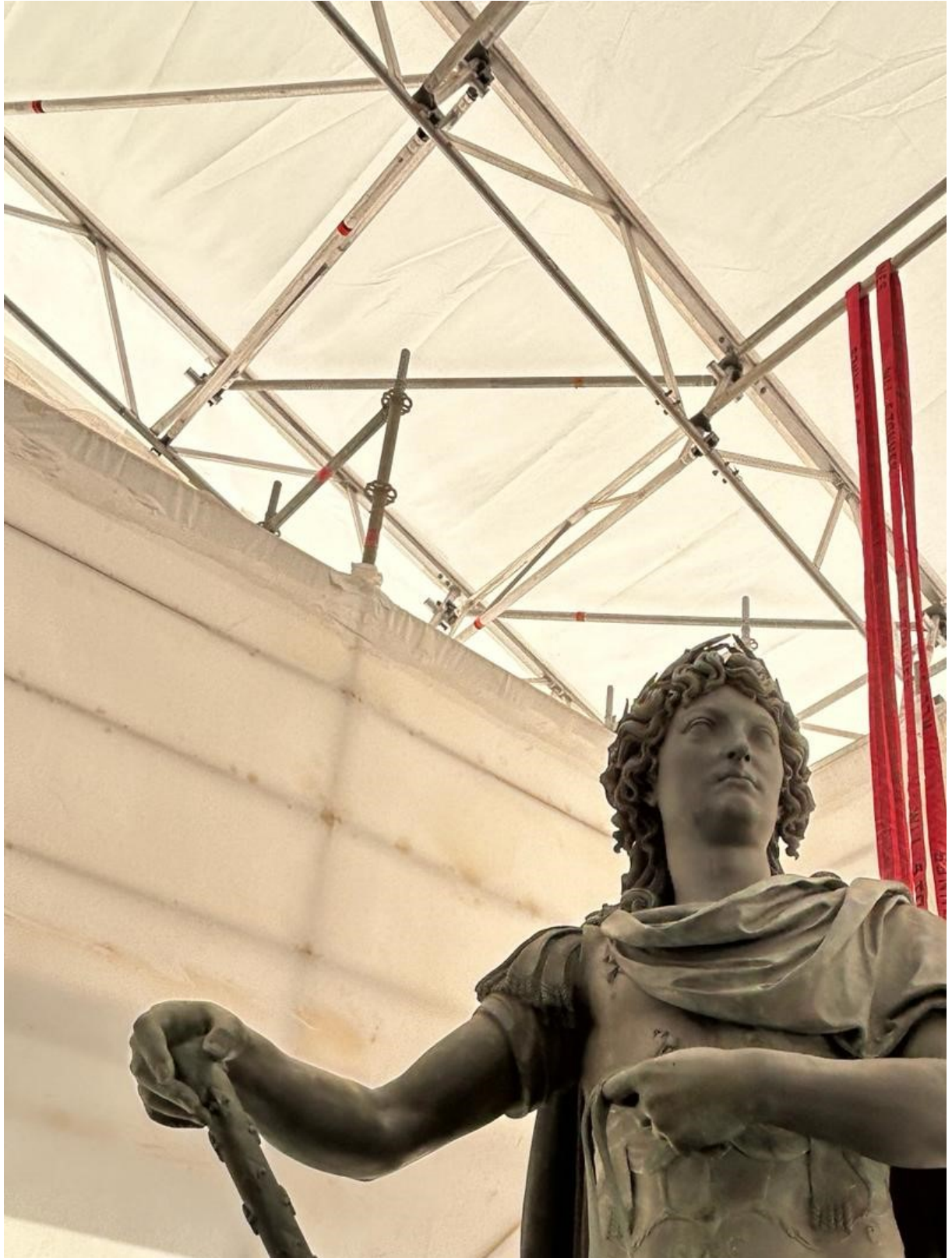


REVUE DE PRESSE

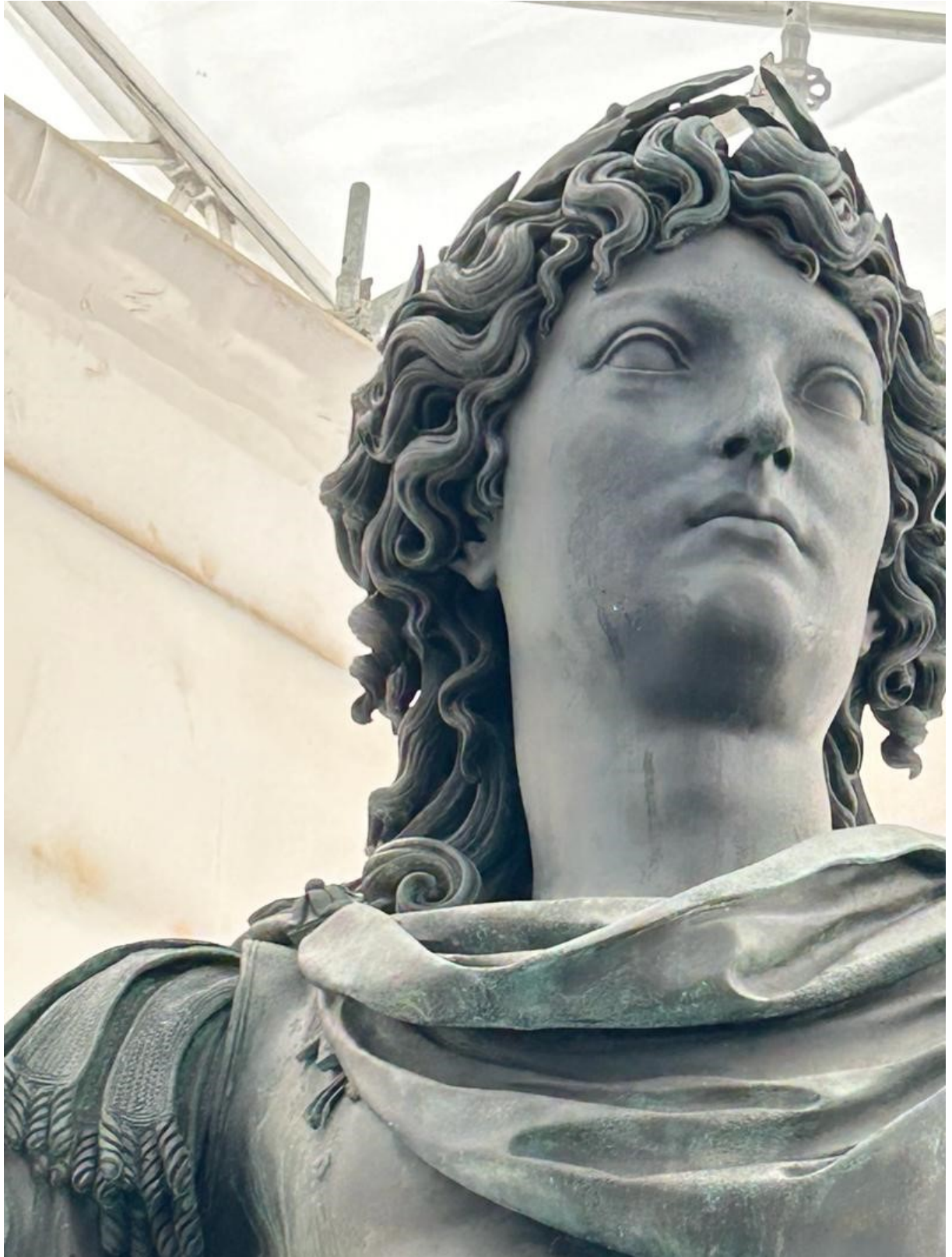
23 mars 2024

VISITE DE LA RESTAURATION DE LA STATUE DE LOUIS XIV ET DE SON SOCLE









MERCI A DIDIER REPELIN





# « Dans un mois, je régnerai de nouveau sur Bellecour »

Ce printemps, la statue équestre de Louis XIV, fondue en 1825 et inscrite au titre des monuments historiques, remontera sur son trône. Après neuf mois de restauration effectuée dans un atelier installé au pied de l'œuvre, elle régnera de nouveau sur la place Bellecour. *Le Progrès* s'est glissé dans la peau du cheval du roi Soleil.

« Je ne veux pas faire ma bourrique. Et être trop à cheval sur les délais. Mais ça commence à faire long ce petit séjour sous la tente... On m'avait promis de remonter sur mon piédestal pour la Fête des Lumières.

Et voilà qu'on murmure désormais à mes oreilles que je ne pourrai pas me dégourdir les sabots à l'air libre avant la fin du mois d'avril. Voire le début du mois de mai. J'en ronçe mon frein. Et je ne suis pas le seul à m'impatisser. Mon cavalier aussi compte les jours. Si vous saviez comme il a hâte de régner de nouveau sur la place Bellecour. Sous son si cher Soleil...

## Colosse aux pieds d'argile

J'ai néanmoins pleinement conscience que notre propriétaire, la Métropole de Lyon, se devait de nous administrer un remède de cheval d'1,4 million d'euros. Après 198 ans à rouiller au cœur de la plus grande place de Lyon et à subir les assauts de centaines d'intrépides, j'étais devenu un colosse aux pieds d'argile.

On craignait même que je m'effondre à cause d'une vilaine blessure à ma patte avant gauche. Or, mieux vaut éviter que 10 tonnes de bronze ne tombent sur la tête de quelqu'un. J'en sais tristement quelque chose. Lors de ma naissance en 1825, j'ai écrasé, bien malgré moi, un menuisier en me redressant. Le pauvre n'a pas survécu...

Heureusement, un tel drame ne pourra pas se reproduire quand je ferai mon re-



Effectuée dans un atelier installé au beau milieu de la place Bellecour, la restauration complète de la statue équestre de Louis XIV aura duré près de neuf mois. Photo Stéphane Guiochon

tour au milieu des Lyonnais, avec mon bon roi Louis XIV.

## Parfaitement remis en selle

Car, pour la toute première restauration complète de mon histoire, j'ai été parfaitement remis en selle par les équipes de la Fonderie de Coubertin, qui avaient déjà bichonné mes congénères de la fontaine Bartholdi aux Terreaux en 2018. Sous le regard attentif de l'architecte en chef des monuments historiques Didier Repellin, elles sont parvenues à redonner une santé de fer à mon armature oxydée, au cours des neuf derniers mois.

Au beau milieu de Bellecour, elles ont aussi su rattraper toutes les petites marques du temps en me brossant délicatement dans le sens du poil, avec de la poudre à base de noyaux de pêche et d'abricot. Ou en refaisant, çà et là, quelques soudures au bronze avant d'appliquer une jolie patine

« Si je suis chevauché à la romaine, c'est que cela avait été expressément demandé par Louis XIV »

La statue équestre de Louis XIV

gris-vert.

## Initialement, la Ville avait misé sur un autre cheval

C'était drôle de les voir tous s'atteler autour de moi. Il ne se passait pas un jour sans qu'ils ne s'émerveillent du travail de mon père, le sculpteur lyonnais François-Frédéric Lemot. Quel génie, quel artiste, celui-là. Il n'avait vraiment pas les deux pieds dans le même sabot.

Je peux, d'ailleurs, dire merci à la Révolution française de lui avoir permis de se pencher sur mon cas. Car, certains ne le savent peut-être pas, mais sans elle, je n'aurais jamais existé.

Initialement, la ville de Lyon avait misé sur un autre cheval conçu par Martin Desjardins. Cette première statue équestre du Roi Soleil a trôné au centre de la place Bellecour (baptisée alors place Louis-le-Grand) entre 1713 et 1792, avant que le peuple ne décide de lui couper la tête pour le fondre en canon.

Cependant, les Lyonnais ont vite regretté ce crime de lèse-majesté. Et sous la Restauration, décision a été prise de faire remonter Louis XIV à cheval. Et c'est mon père qui a alors eu son mot à dire en 1820, fort d'une solide réputation acquise à Paris avec la confection de la statue équestre d'Henri IV sur le Pont-Neuf.

Après avoir fait défiler des dizaines de chevaux pour

## JE SUIS ► Votre nouvelle rubrique

Une fois par mois, un journaliste du *Progrès* se glisse dans la peau d'un objet, d'un édifice... et vous raconte son histoire, son actualité, ses secrets. Premier volet ce dimanche : la statue équestre de Louis XIV sur la place Bellecour à Lyon.

trouver l'étalement idéal, François-Frédéric Lemot a mis près de cinq ans à me donner la vie, en utilisant la technique de la fonte du bronze à cire perdue.

## Cette rumeur, quelle ânerie !

Ça peut paraître long mais vous n'imaginez pas à quel point mon père était minutieux. Un vrai maniaque du détail. Il est allé jusqu'à reproduire des veines sous mon ventre, alors que personne ne peut les voir en contrebas... Croyez bien, alors, qu'il ne risquait pas d'oublier mes étriers. Et encore moins de se suicider en le découvrant. Cette rumeur, quelle ânerie !

Vous n'imaginez pas à quel point mon père était minutieux. Un vrai maniaque du détail. Il est allé jusqu'à reproduire des veines sous mon ventre, alors que personne ne peut les voir en contrebas... Croyez bien, alors, qu'il ne risquait pas d'oublier mes étriers. Et encore moins de se suicider en le découvrant. Cette rumeur, quelle ânerie !

## Une demande royale

Si je suis chevauché à la romaine, c'est que cela avait été expressément demandé par Louis XIV, en 1688 pour la confection de la première statue. Il souhaitait être représenté tel un empereur romain, sans étrier. Ça fait un peu mégalo, on est d'accord, mais François-Frédéric Lemot se devait de s'y soumettre.

Ainsi, quand je suis sorti de mon moule à l'automne 1825, j'étais parfait. Et il ne me restait plus qu'à trotter jusqu'à la capitale des Gaules à bord d'un chariot tiré par 20 chevaux. Mon accueil par les Lyonnais fut absolument royal. Je n'attends rien d'autre que de revivre ça dans quelques semaines. Rien que d'y repenser, j'en ai les poils qui se dressent.»

● Pierre Comet



Un rail de sécurité est désormais installé sur les quais Tilsitt et Maréchal Joffre, séparant la voie réservée aux bus et modes doux de celle des automobilistes, qui ont perdu une voie de circulation. (Crédit Fabien Bagnon – Twitter)

## Quai Tilsitt/Joffre à Lyon : une inévitable suppression du stationnement ?

**La Métropole de Lyon soumet à la concertation trois scénarios pour le réaménagement du quai Tilsitt/Joffre à Lyon.**

Temporairement réaménagé avec un séparateur central et limité à 30 km/h après le tragique accident qui a coûté la vie à deux personnes en mars 2022, le très accidentogène quai Tilsitt/Joffre dans le 2e arrondissement de Lyon doit être revu pour sécuriser notamment les déplacements des cyclistes et trottinettes. Après deux ateliers de concertation, trois scénarios ont été retenus par les services de la Métropole de Lyon et sont soumis à l'avis des Grands Lyonnais. Les deux scénarios permettant de sécuriser les déplacements des mobilités douces suppriment inévitablement le stationnement sur le quai.



# Le ticket de métro disparaît : ce qui change dès ce vendredi sur le réseau TCL

À partir de ce vendredi 15 mars, les tickets cartonnés TCL ne pourront plus être validés dans les transports. À la place, des billets sans contact.

Depuis le 15 février, il n'est plus possible d'acheter des tickets rouge TCL. Les billets sans contact (BSC) sont désormais les seuls valables. Il s'agit de petites cartes rechargeables disponibles aux distributeurs automatiques. Le support coûte, lui, 20 centimes et est rechargeable une dizaine de fois au distributeur.

Et à compter de ce vendredi 15 mars, il n'est plus possible de voyager avec l'ancien ticket, rouge et cartonné.

S'il vous reste des tickets cartonnés non validés, vous avez jusqu'au 15 juillet pour les échanger en agence TCL (Bellecour, Part-Dieu, Grange-Blanche, Gorge-de-Loup, Vaulx-en-Velin/La Soie).



Le billet sans contact se veut plus écoresponsable que le ticket cartonné. Photo Joël Philippon

## Un billet, plusieurs titres ?

Tous les titres de transport occasionnels peuvent être rechargés dessus, ce qui comprend les tickets à l'unité, les tickets 2 heures, 24 heures, 48 heures et

72 heures. Sont aussi concernés le ticket soirée, le ticket funiculaire, le Pass 7 jours ou encore le carnet de 10 tickets. Faites attention, un BSC ne peut compter qu'un type de ticket à la fois. Il faut utiliser tous les titres sur le BSC pour changer de type de tickets. Il

est cependant possible de charger plusieurs tickets d'un même type. Les prix des tickets restent les mêmes.

## Le billet sans contact reste valable une heure

Dans les tramways et les bus, le BSC se valide sur les nouveaux valideurs gris. Dans le métro, il suffit de le présenter devant le lecteur, pour ouvrir les portillons. Attention, il faut attendre quelques secondes avant l'ouverture du portillon sinon vous pourriez valider deux tickets par précipitation en validant une seconde fois. Pour ce qui est des correspondances, tout comme l'ancien ticket, le BSC reste valable une heure après validation.

Pour vérifier le nombre de titres qu'il reste sur le billet, il est possible de se rendre en agence, en points de service TCL, ou aux distributeurs. Il sera aussi indiqué sur les bornes une fois le billet validé.

## Des transports gratuits pour ceux qui veulent bien lâcher leur voiture

Unanimité autour de la nouvelle offre de mobilité lancée par la Métropole de Lyon. Ouverte à tous les Grands-Lyonnais de plus de 18 ans, elle vise à accompagner le déploiement de la Zone à faibles émissions (ZFE), autant qu'à faire connaître tous les moyens de transport existants. On vous explique.

Ne serait-ce qu'avec ses trois mois d'utilisation des TCL sans déboursier un centime, l'offre Découverte Mobilités que met en place la Métropole de Lyon, à partir du 2 avril, devrait faire des émules.

Elle ne s'arrête pas là. Elle comprend aussi 3 mois d'usage du co-voiturage avec les trajets pris en charge, 3 mois d'abonnement au service d'auto-partage de Cifiz et 75 euros de crédit, ainsi qu'un an d'abonnement à VéloV.

### Une alternative à la voiture individuelle

« Bien sûr, on n'est pas obligé de tout tester mais il s'agit d'offrir la possibilité d'utiliser des alternatives à la voiture individuelle », a expliqué Jean-Charles Kohlhaas, vice-président écologiste aux Déplacements pour qui Découverte Mobilités s'adresse à beaucoup de monde. « Ceux qui emménagent sur la métropole, ceux qui changent d'emploi et peuvent s'y rendre en transports en commun, ceux qui sont propriétaires d'un véhicule concerné par la ZFE, qui plutôt



Mettre en selle toujours plus de monde, mais aussi donner envie d'utiliser les transports en commun, de franchir le pas de l'auto-partage et du co-voiturage. Tel est l'objectif du bouquet d'offres composant Découverte Mobilités. Coût de l'opération : 2 millions d'euros pour la Métropole de Lyon aidée de l'Etat. Photo d'archives Maxime Jegat

que changer de véhicule, changeront de mobilité, ceux à la retraite qui ont envie de changer leurs habitudes de déplacement... »

### « Des politiques émancipatrices »

« Cette nouvelle offre est symbolique de notre approche des politiques publiques voulues émancipatrices. L'objectif n'est pas juste de transformer le parc automobile, mais de conforter des alternatives », défend de son côté Sophie Popoff (Les écologistes). Et de souligner aussi que, « d'ici 2028, jusqu'à 50% des per-

sonnes ciblées par la ZFE envisagent de choisir une alternative plutôt que renouveler leur véhicule. »

« La multimodalité est au cœur des déplacements du quotidien depuis la crise Covid. Sur notre territoire, les gens changent de types de transport dans le mois, la semaine, même la journée », note Laurent Legendre (La Métropole insoumise et résiliente) satisfait du caractère multimodal de l'offre proposée. Qui se substitue à d'autres existantes, dont les 10 tickets gratuits destinés à tester les TCL.

Quant à l'objectif ultime, il res-

te de « lutter contre la pollution de l'air, notamment pour les classes populaires les plus impactées », a tenu à rappeler Sophie Popoff.

### • D. M.

Pour solliciter l'offre, se connecter sur la page « pack mobilités » du site de l'Agence des mobilités. Une fois sur le formulaire d'inscription, se connecter via Grand Lyon Connect ou France Connect afin de valider le lieu de résidence et activer l'offre grâce à un code. Une attestation numérique vous sera adressée avec le parcours permettant de bénéficier de chaque service.



# La RATP va reprendre la gestion des métros et des trams en 2025

Keolis, l'opérateur historique, conservera celle des bus et des trolleys. Le conseil d'administration de Sytral Mobilités, autorité organisatrice des transports en commun, doit officialiser cette répartition des rôles le 28 mars.

La nouvelle tournait depuis quelque temps sans avoir été encore officialisée... c'est chose faite. Keolis devrait perdre officiellement le 28 mars la gestion des métros et des trams lyonnais pour laisser sa place à la RATP.

## Une question de coût

Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice des transports en commun de la Métropole de Lyon et d'une grande partie du Rhône, laisserait ainsi à Keolis - à la tête des transports en commun lyonnais depuis 1993 - la seule gestion du réseau de bus et trolleys.



Le métro D à la station Bellecour. Archives Norbert Grisay

« À la suite d'une analyse approfondie des propositions des candidats et à l'issue de six mois de négociations, je proposerai aux élus de Sytral Mobilités lors du conseil d'administration du 28 mars prochain, de retenir le groupe Keolis pour le

lot bus et trolleybus, et le groupe RATP Dev pour le lot modes lourds. Sur le lot bus, qui dispose des plus gros effectifs d'agents et du chiffre d'affaires annuel le plus important, c'est la qualité de l'offre technique qui a été déterminante. Sur le

lot modes lourds, nous avons deux offres techniques équivalentes ; c'est le coût global du contrat qui a fait la différence », a indiqué Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités.

Concrètement, c'est parce que Sytral Mobilités a décidé d'allotir le réseau de transports lyonnais - de diviser l'offre en deux lots, d'un côté les métros et trams et de l'autre les bus et trolleys -, que la RATP a pu remporter la gestion des métros et des trams.

## Passation le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Elle avait déjà tenté de s'implanter à Lyon, sans succès. Keolis étant jusqu'à présent le seul gestionnaire des transports en commun. La passation devrait se faire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Contactée ce mardi 12 mars, la société Transdev ne souhaite pas réagir à l'annonce des lauréats pressentis : « Nous ne

sommes pas censés répondre tant que le vote n'est pas effectué. »

Elu à la métropole de Lyon au sein du groupe Inventer la métropole de demain, le centriste Christophe Geourjon s'inquiète de la répartition en deux lots. « Lorsqu'il y aura besoin de mobiliser des cars rapidement, en cas de panne de métro, je ne suis pas sûr que cela fonctionne aussi rapidement avec deux opérateurs. »

Mis à part cette préoccupation déjà exprimée, et une inquiétude sur « la transmission des dossiers » le conseiller métropolitain juge « sérieuse » la société RATP Dev.

Ce changement de gestionnaire intervient dans un contexte marqué par des difficultés et pannes à répétition sur le réseau et notamment sur la ligne de métro B, prolongée depuis l'automne dernier jusqu'à Saint-Genis-Laval, et automatisée depuis l'été 2022.

## La RATP gèrera l'exploitation des navettes fluviales

Le dossier porté par la RATP Dev et les Yachts de Lyon est pressenti pour emporter la gestion du futur service de navette fluviale. Le scénario doit être validé par les élus du Sytral le 28 mars avant une mise en service effective annoncée pour juin 2025.



Une liaison par navette devait être mise en place sur la Saône en juin 2025. Photo d'archives Maxime Jegat

On savait que le conseil d'administration de Sytral Mobilités du 28 mars prochain serait l'occasion de voir la gestion des métros et tramways de l'agglomération par RATP Dev validée après 30 ans de règne de Keolis. Il devrait être le théâtre d'une autre annonce favorable à RATP Dev.

Le dossier monté avec Les Yachts de Lyon devrait, sauf cataclysme, permettre à l'opérateur de rafler aussi la mise pour la gestion du futur service des navettes fluviales selon un communiqué envoyé par Sytral Mobilités ce mercredi 13 mars. « Le groupement qui a proposé l'offre répondant le mieux aux critères de choix inscrits dans le règlement de la consultation » y annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités.

## Premiers trajets juin 2025

Pour rappel, le projet de navettes fluviales porté par l'exé-

cutif métropolitain écologiste se concentre aujourd'hui sur une future ligne entre Vaise et le quartier de Confluence. 6 kilomètres que la navette promet de parcourir en une vingtaine de minutes entre 7 h et 21 h. Un voyage rythmé par des arrêts à deux stations intermédiaires : au niveau du quai Saint-Vincent pour l'une et Saint-Antoine pour l'autre.

Selon les études citées par la Métropole, ce service pourrait bénéficier d'une fréquentation de 560 000 voyages par an avec des passages tous les quarts d'heure en heure de pointe une fois le dispositif rodé. Un horizon estimé à avril 2026 dans le communiqué soit quasiment un an après ses premiers trajets projetés pour juin 2025.

● Cyril Seux

## Saint-Just : un collectif favorable à la voie lyonnaise 12

Face à une mobilisation contre la Voie Lyonnaise 12 et certains arguments « totalement faux », des habitants et des commerçants viennent de créer un collectif, Saint-Just Respire, favorable au projet de requalification qui ne concerne pas que les cyclistes, disent-ils.

**N**on ils ne sont pas contre. Et ils souhaitent faire valoir un autre point de vue, face à tous ceux qui se sont mobilisés contre le projet de Voie Lyonnaise 12. Via un nouveau collectif « Saint-Just Respire », qui regroupe des riverains, usagers et professionnels de Saint-Just, favorables au projet de requalification. Et qui a décidé de communiquer plus largement.

### **Certains arguments sont « totalement faux »**

« Nous sommes effarés, indiquent-ils dans un communiqué, par les arguments mis en avant. Certains peuvent être défendables, mais d'autres sont totalement faux et ne sont là que pour défendre un point de vue personnel sans la moindre réflexion globale sur le vivre ensemble ».

Voilà pour l'entrée en matière. Qui arrive quelques jours après la présentation d'un nouveau plan de circulation lié à l'arrivée d'une voie cyclable sur la colline de Fourvière et qui envisage, notamment, d'interdire la circulation des voitures montée du chemin-Neuf. Et pour lequel une expérimenta-



**Le nouveau plan de circulation lié à la Voie Lyonnaise 12 envisage d'interdire la circulation des voitures montée du Chemin-Neuf. Photo Frédéric Chambert**

tion doit être mise en place.

Convaincus que le quartier « a beaucoup à gagner de ce projet », ils en rappellent quelques avantages : opportunité d'un retour au calme, suppression du trafic de transit, baisse de pollution, mise aux normes de trottoirs trop étroits. Ce projet « ne concerne pas que les cyclistes ».

Avant de démonter un à un les arguments des opposants. « Non les commerces ne vont pas perdre en chiffres d'affaires car les voitures qui passent ne s'arrêtent pas ». Et non, « le quartier ne va pas être enclavé, la ville sera toujours accessible en voiture via Choulans ». Bref. « Il est temps d'aller de l'avant » disent-ils.

● **A. Du.**



## Métropole

# Voies de covoiturage sur l'A7 au sud de Lyon : attention aux nouvelles limitations de vitesse

Ce mercredi 20 mars, la nouvelle voie réservée au covoiturage, aux transports en commun et aux véhicules à très faibles émissions entrera en vigueur sur l'A7, entre les échangeurs de Ternay et Feyzin. Entre 7 heures et 9 h 30, une signalisation routière dynamique limitera la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble des voies de circulation.

L'autoroute A7, au sud de l'agglomération lyonnaise, est une artère de circulation majeure, accueillant plus de 100 000 véhicules par jour. Cette autoroute est régulièrement confrontée à des problèmes de congestion, en particulier aux heures de pointe du matin, dans le sens sud/nord.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne, la Direction interdépartementale des routes (DIR) Centre-Est a décidé de créer une voie dite « réservée ». Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en réduisant « le nombre de véhicules circulant sur les voies, on réduit la pollution et les nuisances sonores et on gagne en fluidité du trafic ». Concrètement, il a été aménagé sur la voie la plus à gauche de l'autoroute, entre l'échangeur

## 50 km/h

**Du lundi au vendredi, entre 7 heures et 9 h 30 (sauf le week-end et les jours fériés) la vitesse sera limitée à 50 km/h sur l'ensemble des voies de l'A7, entre Ternay et Feyzin.**

de Ternay jusqu'à l'échangeur avec le boulevard urbain sud au niveau de Feyzin, sur 8 km, dans le sens sud/nord, une voie réservée : aux véhicules légers transportant au moins deux occupants, les véhicules à très faibles émissions (munis d'une vignette Crit'air 0), les véhicules de transport en commun ainsi que les taxis.

**Du lundi au vendredi, entre 7 heures et 9 h 30**

Elle sera activée du lundi au vendredi, entre 7 heures et 9 h 30, sauf le week-end et les jours fériés. Pour les conducteurs, l'activation sera indiquée par des panneaux lumineux avec un losange blanc. Une signalisation routière dynamique limitera la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble des voies de circulation.

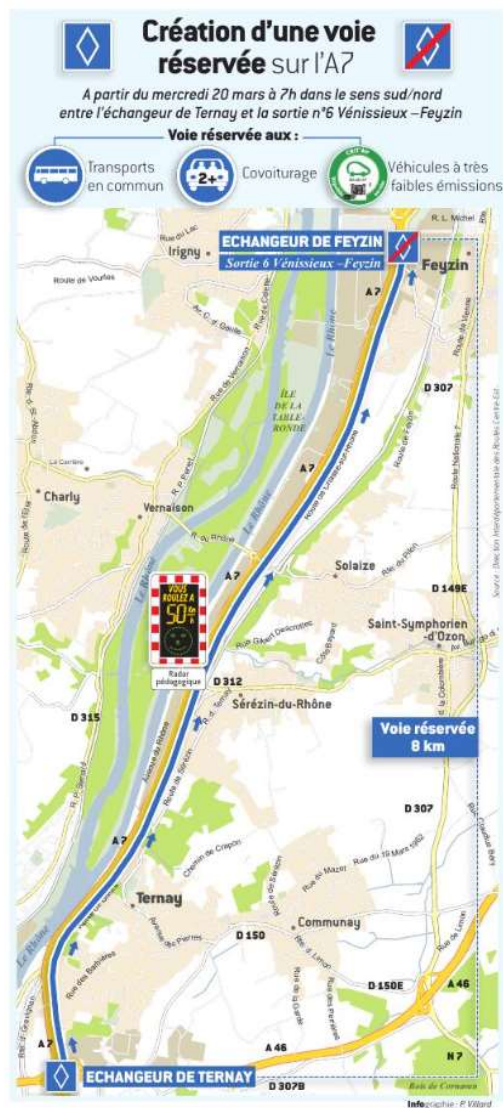
Selon la DIR Centre-Est, les contraintes de la mise en place de cette voie réservée « ont

nécessité un abaissement permanent de la vitesse limite autorisée à 90 km/h, au lieu des 110 km/h en vigueur auparavant, sur toute la section terminale de l'autoroute A7 ». Un radar pédagogique est installé afin de sensibiliser les usagers à son utilisation. Un affichage personnalisé sur un panneau avertira le conducteur du véhicule, qui ne respecte pas les consignes, de changer de voie.

Les forces de l'ordre pourront passer en mode verbalisation à l'occasion d'opérations ponctuelles, mais l'État n'aura pas recours à l'automatisation de la verbalisation. Cette disposition est prévue par la métropole de Lyon et ses élus dans les prochaines semaines sur les voies réservées des M6 et M7, limitées quant à elles à 70 km/h. Le budget global alloué au projet s'élève à 3,3 millions d'euros, financés par l'État.

Une évaluation pour mesurer l'impact et l'efficacité de cette voie est prévue sur deux ans concernant la fluidité de la circulation, l'accidentologie ou encore sur l'aspect écologique. Le tout en mesurant le respect de ses règles d'usage ou son acceptation par les usagers. Une portion limitée à 50 km/h sur autoroute qui risque de ne pas faire, de bon matin, que des heureux...

● **Damien Lepetitgaland**





**Lyon**

## Fermetures de boutiques en Presqu'île: Pierre Oliver attaque Grégory Doucet

La situation ne lui a pas échappé. Alors que depuis plusieurs mois, les fermetures de boutiques historiques semblent s'accélérer en Presqu'île, le maire (EELV) de Lyon a décidé en ouverture de séance du conseil municipal, ce jeudi, d'exprimer son inquiétude quant au devenir des commerces indépendants de la place lyonnaise.

L'Homme d'Osier, Benoit-Guyot, le chasseur Adrien, la boutique Chasseurs d'influence, Crozet... Autant d'enseignes qui ont déjà fermé, annoncé leur fermeture, ou se trouvent dans des situations financières compliquées, en ne pouvant plus faire face aux hausses de loyer. On parle pour certaines d'expulsion.

### Des Assises du commerce et de l'artisanat

« C'est une préoccupation », insiste Grégory Doucet qui as-



Benoit Guyot vit ses derniers mois rue Émile-Zola.

Photo Michel Nielly

sure, avec son adjointe au commerce, Camille Augéy, « être vigilant ». C'est dans ce cadre, qu'à la rentrée, la mairie organisera les Assises du commerce et de l'artisanat pour « trouver des solutions locales et faire face aux plateformes numériques ou aux chaînes de restauration rapide. »

Une « préoccupation » partagée par Pierre Oliver, maire

(LR) du 2<sup>e</sup> arrondissement et élu d'opposition au conseil, qui sait trouver de son côté d'autres origines aux difficultés des commerçants. Et d'interroger : « Qui a fermé 1 300 places de stationnement ? Qui bunkérise le centre-ville en fermant des rues ? » S'adressant à Grégory Doucet, il conclut : « Ces fermetures sont aussi liées à votre action. »

## Recours contre la piétonnisation de la Presqu'île: ils saisissent le conseil d'État

Depuis le recours déposé le 26 mai 2023 au tribunal administratif de Lyon par 19 associations d'habitants et commerçants contre le projet de piétonnisation, rien ne bouge. Aussi le cabinet Admys Avocats vient de saisir le conseil d'État.

Les choses n'ayant pas évolué depuis le recours déposé le 26 mai 2023 au tribunal administratif contre le projet d'apaisement de la Presqu'île et la piétonnisation de plusieurs rues du centre-ville, Maître Mélanie Hamon (cabinet Admys Avocats), mandatée par 19 signataires habitants et commerçants de Lyon, a saisi le conseil d'État il y a une dizaine de jours.

### Préserver l'intérêt général

Cette avocate spécialisée en droit public avait déjà relancé le tribunal administratif par courrier le 25 janvier 2024 pour demander une date d'audience. De son côté, le 22 février dernier, l'Association pour le Développement de la Presqu'île de Lyon (ADPL) qui

figure parmi les requérants et regroupe un millier d'habitants, commerçants, professions libérales et usagers de la Presqu'île lyonnaise, a sollicité l'intervention de la préfète Fabienne Buccio, « pour une réévaluation approfondie de ce projet, dans le but de préserver l'intérêt général et d'assurer un développement urbain harmonieux et inclusif ».

### « Les études d'impact ne sont toujours pas livrées »

Elle n'a à ce jour, reçu aucune réponse. Au grand dam de son président, Maxime Le Moing. « La bonne méthodologie serait d'améliorer la qualité de vie sans bousculer la vie des gens. Les études d'impact ne sont toujours pas livrées. Si on n'y a pas accès, c'est qu'on ne veut pas que ça se sache. On est surpris de voir que la programmation des travaux se poursuit en dépit de l'illégalité manifeste de la décision », fulmine celui qui prévoit une rencontre avec Thomas Rudigoz, député (Renaissance) du



Le projet de piétonnisation de la Presqu'île prévoit la fermeture à la circulation des voitures dans la rue Grenette. Photo d'archives Richard Mouillaud

Rhône, d'ici la fin du mois pour partager avec lui ses inquiétudes.

« On a des associations qui demandent depuis le lancement du projet (en juin 2022, ndr), des études d'impact de-

puis plus d'un an et demi », observe Maître Hamon. « Ce qui m'étonne et agace les associations, c'est que l'instruction n'avance pas alors que les travaux ont débuté. Le tribunal et la préfecture ne réagissent

pas et la Métropole ne produit pas les études. À Paris, le préfet de police est intervenu pour obtenir les études d'impact sur la zone à trafic limité ».

● N. M.



# Bientôt un recours contre la nouvelle tarification du stationnement

Le conseil municipal doit se prononcer ce jeudi 21 mars sur la nouvelle tarification du stationnement. Maître Mélanie Hamon (Admys Avocats), spécialisée en droit public, a été saisie par des plaig-nants pour attaquer la délibération qui concerne les résidents.

« On favorise ceux qui possèdent une voiture électrique, les familles qui ont trois enfants et plus et ceux qui ont un coefficient familial inférieur à la tranche 3 soit 1 150 €. Ce qui est très limité sur la Ville de Lyon. On nous fait croire que l'on pratique une tarification sociale, on met un joli vernis mais c'est l'inverse. C'est de la poudre aux yeux. Quand on décourtique, tous les autres, c'est-à-dire la majorité des Lyonnais qui ne peut pas se payer un véhicule électrique et n'a pas trois enfants, va voir son tarif évoluer », souligne Maître Mélanie Hamon.

## Entrée en vigueur début juin

À l'heure où le conseil municipal doit se prononcer ce



Selon Mélanie Hamon, avocate spécialisée en droit public, « la nouvelle tarification pour les résidents, c'est de la poudre aux yeux ». Photo Nadine Micholin

jeudi 21 mars sur le sujet, l'avocate spécialisée en droit public du Cabinet Admys Avocats étudie un projet de recours concernant la nouvelle tarification qui doit entrer en vigueur le 4 juin prochain, inhérente aux résidents. Elle a jusqu'au 21 mai pour le déposer. À ce

jour, deux requérants l'ont sollicitée. Elle est certaine « qu'avec davantage de plaig-nants, le dossier aura plus de poids ».

## 45 € par an à Paris

Il n'empêche, l'avocate précise qu'à Paris, le stationnement résidentiel n'a pas aug-

menté. En effet, l'abonnement résident annuel d'un véhicule léger (inférieur à 3,5 tonnes) dans la capitale coûte 45 € par an ou 90 € pour trois ans. Quant au tarif, il s'élève à 1,50 € par jour ou 9 € pour sept jours consécutifs.

● N. M.

## Les nouveaux tarifs

### ► Résidents :

15 € (tarif réduit) pour les véhicules thermiques de moins de 1 000 kg, électriques de 2 100 kg et familles nombreuses (3 enfants à charge minimum).

30 € (tarif standard) pour les thermiques de 1 000 à 1 525 kg, hybrides rechargeables de 1 000 à 1 900 kg.

45 € (tarif majoré) pour les thermiques de plus de 1 525 kg, hybrides rechargeables de plus de 1 900 kg et électriques de plus de 2 100 kg.

► Visiteurs : selon le type de véhicules, l'heure s'élève à 1 € tarif réduit (18 € les 7 h), 2 € tarif standard (26 € les 7 h) et 3 € tarif majoré (39 € les 7 h).

### ► Professionnels

Pros santé : maintien des mêmes tarifs : 120 € ou 240 € par an selon le nombre de visites

Pros chantier : selon la taille de la flotte, le coût annuel par véhicule s'élève de 550 € à 700 €

Pros artisan commerçant : 50 €/mois véhicule électrique (2 €/jour, 12 €/semaine) ou 60 € thermique (3 €/15 €)

## Les scooters et les motos toujours épargnés

### ● Pas de places réservées pour les résidents

Le CIL Centre Presqu'île remarque que malgré les mesures annoncées sur les tarifs résidents pour les familles dont le coefficient familial municipal est compris entre les tranches 1 et 3, « ce sont les foyers les moins aisés qui risquent d'être victimes du manque de place ». D'autre part, Bruno Lepine (CIL) réclame des chiffres : combien de résidents stationnent actuellement en voirie et combien de places la Ville a prévu de leur réserver que ce soit dans la Zone à trafic limité (ZTL) ou en dehors ?

Valentin Lungenstrass soutient que la nouvelle tarification prend en compte les familles nombreuses de trois enfants et plus, ainsi que les familles recomposées. « On a

choisi de se caler sur les tranches du quotient familial municipal ce qui correspond à 50 % des foyers fiscaux lyonnais. C'est ambitieux. Il n'y aura pas de réservations sur le linéaire pour les résidents. On compte 25 000 vignettes résidents, soit environ 10 % des véhicules des Lyonnais. Au sujet des recettes, on considère que cela va amener un équilibre entre ceux qui vont payer moins cher et ceux plus cher. On n'a pas d'estimatifs pour les visiteurs. »

### ● Les deux-roues motorisés épargnés

L'association Les Droits du Piéton accueille favorablement cette nouvelle tarification. Montserrat Ferrez Hernandez demande si cette dernière va prendre en comp-

te les scooters et les motos de plus en plus nombreux en ville. « On n'installe pas de stationnement payant pour eux. Mais ce débat mérite d'être posé. Paris l'a mis en œuvre. Il y a un enjeu de mieux connaître les usages en matière de deux-roues motorisés avant de prendre des décisions », répond l'élu écologiste.

### ● Quid des aînés et personnes à mobilité réduite

Claudine Baud-Rebattu, de l'association des retraités CFDT, attire l'attention sur la difficile mobilité des personnes âgées et des PMR. Valentin Lungenstrass admet qu'il y a des dispositifs particuliers à trouver pour les aînés. « Les transports en commun ne sont pas toujours adaptés. Des

villes testent Optibus, d'autres, comme le 8<sup>e</sup> arrondissement, les cyclo-poussettes. » Le phénomène de la population qui vieillit a été soulevé par Colette Olivero de Réagir l'enfant et la rue. « Lorsque l'on ne peut plus conduire, il est préférable de mettre des services à disposition. Il faut aussi prendre en compte les non voyants, ceux qui ont de l'arthrose. Vous n'allez pas jusqu'au bout ! »

### ● Des aires de livraisons encombrées

Les associations ont pointé les aires de livraison sans cesse encombrées. Sujet auquel souscrit le maire LR du 2<sup>e</sup> Pierre Olivier : « Nous avons beaucoup de plaintes de commerçants qui n'arrivent pas à se faire livrer. La vraie difficulté c'est que bon

nombre de riverains ne peuvent plus décharger devant chez eux. Et je ne parle pas de la suppression de la 2<sup>e</sup> vignette par famille, des vols à la roulotte sur les voitures sur l'espace public. Il n'y a pas de sanction derrière », déplore l'édile qui regrette d'être à la tête de « l'arrondissement où l'on a le plus supprimé de places et le moins végétalisé ».

Valentin Lungenstrass réplique que la Ville de Lyon poursuit ses efforts en matière de vidéo verbalisation pour contrôler les aires de livraison dont l'amende (35 €) est peu dissuasive. « On renforce des postes tous les ans. On travaille avec l'État pour devenir un site pilote d'un nouvel objet dans l'espace public qui sera une aire similaire à une aire de livraison et viendra clarifier la réglementation ».



# Jet de soupe au musée des Beaux-Arts : Nathalie Perrin-Gilbert recadre les Verts

Ce jeudi, l'adjointe à la Culture Nathalie Perrin-Gilbert, élue de la majorité de Grégory Doucet, a pris ses distances avec la position des écologistes concernant les activistes de Riposte alimentaire qui avaient projeté de la soupe sur un tableau de Monet. Rien ne peut, dit-elle, excuser ou justifier, cette attaque. Pas même la visée écologiste.

« Je me désolidarise avec les propos du co-président des écologistes. »

Ce n'est pas la première fois que Nathalie Perrin-Gilbert, adjointe à la Culture, bien que membre de la majorité écologiste et de gauche à la ville de Lyon, fait entendre une voix d'opposition. On se souvient de sa prise de parole très ferme contre l'hypothèse de vendre la musée Guimet. On se souviendra sans doute aussi de son opposition frontale après les propos de Gautier Chapuis, ce jeudi, en conseil municipal, qui semblait justifier le geste des activistes du collectif Ri-

poste alimentaire, lesquels avaient projeté de la soupe sur le tableau *Le Printemps* de Claude Monet, au musée des Beaux-Arts, en février dernier, pour alerter sur la crise climatique et sociale à venir. « Il faut entendre les jeunes sur le fond, ne pas se tromper de combat », avait ainsi affirmé le co-président du groupe écologiste de l'exécutif.

« La forme, c'est le fond qui remonte à la surface »

Nathalie Perrin-Gilbert (Lyon en commun), elle, ne peut ni justifier ni excuser. « Je partage les inquiétudes, quant au mode d'agriculture. Mais je ne vous suis plus quand vous dites qu'il ne faut pas opposer le fond et la forme. La forme, c'est le fond qui remonte à la surface. Je ne vois pas l'utilité à mettre notre patrimoine commun en danger. C'est mépriser nos personnels dans les musées. Ils ont été agressés. Je vous ai connus plus fermes à condamner les dégradations



Le tableau, protégé d'une vitre, n'avait pas été touché par la soupe. Photo Regis Barnes

urbaines survenues en marge des manifestations contre la réforme des retraites. Faudrait-il condamner la violence sociale et excuser les militants quand il y a une visée écologique ? »

Peut-être que oui. C'est en tout cas ce que laisse entendre la maire (EELV) du 1<sup>er</sup> arrondissement, Yasmine Bouagga, aux premières loges de l'attaque menée contre sa mairie, lors

des émeutes d'avril. Et d'affirmer : « Je ne suis pas d'accord pour faire l'amalgame entre le vandalisme et le buzz médiatique recherché par ces groupes d'activistes non violents qui a ciblé une œuvre protégée. »

Le « en même temps » de Grégory Doucet

De quoi faire bondir Charles-Franck Lévy (Pour Lyon) et Ro-

main Billard (Droite centre et indépendants). Car, même si le tableau, protégé d'une vitre, n'avait pas été touché, il n'empêche. « Il y a des limites dans les actions », affirmait le premier. « On applaudit des délinquants qui veulent détruire le bien commun de notre ville », jugeait le second.

Et Grégory Doucet, qu'en pense-t-il ? Comment se situe-t-il dans le débat ? Pierre Oliver (LR) avait déjà critiqué son « deux-poids deux mesures », lui reprochant de « regretter le geste de ces révolutionnaires de pacotille, sans le condamner ». Un jeu d'équilibriste, symbole du « en même temps » - très macronien - que le maire (EELV) de Lyon, semble, une nouvelle fois avoir fait sien. En étant à la fois d'accord avec son adjointe à la Culture à qui il concède que « [jeter de la soupe], ce n'est pas la bonne façon de mettre le sujet sur la table » et à la fois d'accord avec Yasmine Bouagga et Gautier Chapuis, dont il « partage les positions ».

● Tatiana Vazquez

## La galerie des Terreaux reprend vie du 13 avril au 21 juin

Après le prestigieux Hôtel de Ville au Musée des Tissus (Lyon 2e), la 3<sup>e</sup> édition du Festival Airt de Famille qui aura lieu du 13 avril au 21 juin prochain avec le soutien de la Ville de Lyon, va investir la Galerie des Terreaux (Lyon 1<sup>er</sup>). Un cadre totalement différent pour ce festival artistique d'économie circulaire participatif qui a réuni 29 000 visiteurs en 2023.

Inoccupée depuis plus de trente ans, cette ancienne galerie commerciale, située en

plein cœur de Lyon face à l'Hôtel de Ville, devrait rouvrir à l'horizon 2027-2028. La Ville de Lyon vient d'obtenir l'accord de vente des trois derniers lots de copropriété qui lui manquait pour venir propriétaire de l'entièreté de cette galerie.

La trentaine d'artistes résidents, tous issus du programme d'incubation Omart qui met en avant de jeunes talents depuis 2020 de la nouvelle scène artistique lyonnaise, va prendre pos-

session d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> et ainsi mêler à sa guise différentes techniques et styles. Parmi eux, on retrouve Shab, Adventis, Muz Mural Média, Gaspard Mariotte, Sly, Louis Pouilhe, Mynah, Myet, Laurie Diaz, Abys2Fly présents l'an dernier. Les artistes sont en résidence jusqu'au 5 avril. Ils vont customiser et intégrer à chacune de leur scénographie, la collecte en février de 400 objets divers prêtés par les Lyonnais.



Un édifice souterrain gigantesque, sous les pentes de la Croix-Rousse. Photo Archévia le Progrès



Histoire locale

Lyon

## Qui a construit les mystérieuses Arêtes de poisson ?

Chaque dimanche, Le Progrès se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire des souterrains lyonnais.

**D**urant l'Antiquité, un groupe de personnes a construit un édifice souterrain gigantesque, sous les pentes de la Croix-Rousse, entre la rue Magneval et les rives du Rhône.

Ce souterrain est composé de deux galeries principales, appelées colonnes vertébrales supérieure et inférieure, et de 32 galeries latérales qui coupent perpendiculairement la colonne vertébrale supérieure.

**Le sanctuaire fédéral des Trois Gaules construit sur la même colline**

Le réseau ressemble à des arêtes de poisson. La colonne vertébrale inférieure, elle, ne comporte aucune arête. Seize puits relient les deux colonnes vertébrales à la surface. Ces puits se si-

tuent à l'intersection de la colonne vertébrale avec les arêtes.

La maçonnerie de l'ensemble de l'édifice est en calcaire beigeâtre. « Cette pierre, qui n'est pas connue à Lyon, a été recherchée dans les massifs calcaires environnants. Elle paraît provenir des environs du village de La Salle, situé en vallée de Saône, à environ 80 km au nord de Lyon. »

Sur la même colline, à la même époque, est construit le sanctuaire fédéral des Trois Gaules et son autel, et l'amphithéâtre des Trois Gaules. Les pentes de la Croix-Rousse servaient de centre politique et religieux aux Gaulois. Les Romains, quant à eux, ont construit leurs monuments sur la colline de Fourvière.

### Deux autels ?

Le 1<sup>er</sup> août correspondait au culte celtique du dieu Lug, dont l'autel se situait sur la colline de Fourvière avant l'installation de la colonie romaine. Amable Audin suppo-

sait que l'autel avait pu être transféré d'une colline à l'autre lors de la fondation de la ville par Munatius Plancus.

L'autel fédéral des Trois Gaules aurait alors une double fonction : religieuse et politique. À moins qu'il y ait eu deux autels. Dans son ou-

vrage *Lyon, miroir de Rome*, Amable Audin fait une révélation intéressante à propos du sanctuaire : « Le docteur P. Russo, prélevant des « carottes » au cours d'une exploration géologique de la colline, rencontra une accumulation puissante de

6,60 mètres de pierres de taille étrangères à la région ». Serait-il possible que le sanctuaire et les arêtes de poisson soient construits avec la même pierre calcaire des environs du village de La Salle ?

● De notre correspondante **Julie Bordet**

### Une origine Celte ?

Et si les Celtes avaient construit les Arêtes de poisson ? Ils étaient en effet, eux-mêmes, des bâtisseurs et ont appris des Romains. Cela pourrait expliquer aussi la différence de pierres entre les édifices romains et les souterrains : ce ne sont pas les mêmes constructeurs.

Les arêtes de poisson comptent 32 galeries latérales et l'on comptait 64 délégués des nations gauloises, selon Tacite. N'y aurait-il pas un lien entre ces deux nombres ?

### Une orientation bien choisie

Mais il y a une autre théorie possible... Dans son ouvrage *La province romaine de Gaule lyonnaise*, Yann Le Bohec raconte : « On a vu que les Gaulois, à mi-chemin entre tradition et innovation, ont su adapter des inventions romaines, notamment les théâtres-amphithéâtres et les cryptoportiques ».

Quel édifice aurait pu supporter les arêtes de poisson, s'il s'agit bien d'un cryptoportique ? L'autel fédéral se situait, a priori, face à la colline de Fourvière, entre l'amphithéâtre des Trois Gaules et la montée Saint-Sébastien.

Mais Amable Audin note « que le texte consacré par Strabon au sanctuaire signale qu'il existait deux autels, l'un avec la mention des soixante nations celtiques, l'autre "grand". » On pourrait imaginer que celui des soixante (ou 64) nations celtiques était destiné au dieu Lug et le grand destiné au culte impérial.

L'autel consacré au dieu Lug, le dieu du Soleil levant, pouvait-il être ailleurs que face à l'Est ? Autrement dit sur le versant de la colline situé au-dessus des arêtes de poisson, entre la rue Magneval et la rive du Rhône ? Les souterrains pouvaient alors servir de compensation aux dénivellations de terrain et les arêtes de lieu de stockage.

Lyon

## Le nouveau musée des Tissus pourrait rouvrir début 2029

La Région va bientôt déposer une demande de permis de construire des nouveaux bâtiments et débutera la démolition des parties non conservées en octobre prochain.

Le projet de reconstruction du musée des Tissus et des arts décoratifs à Lyon (2<sup>e</sup>) semble sur des bons rails depuis sa fermeture en avril 2021. Alors que Laurent Wauquiez, le président (LR) de la Région Auvergne Rhône-Alpes tablait initialement sur une réouverture en 2026, il faudra sans doute patienter jusqu'au début de l'année 2029. Selon nos informations, la demande de permis de construire, en passe d'être formalisée, pourrait être déposée au service urbanisme de la ville de Lyon dans les prochaines semaines. La démolition des bâtiments non conservés, dont l'immeuble abritant la boutique à gauche du porche rue de la Charité à Lyon (2<sup>e</sup>), pourrait débuter en octobre prochain.

La phase de démolition, prévue jusqu'en mai 2025, sera prolongée par un chantier de fouilles archéologiques. Puis



Le futur musée des Tissus, depuis la rue de la Charité.

Photo cabinet Rudy Ricciotti.

viendra le temps de l'édification des nouveaux bâtiments conçus par l'architecte star, Rudy Ricciotti. Le conflit avec les riverains du musée paraît réglé, avec des engagements de baisse de la hauteur des bâtiments côté rue des Remparts d'Ainay, tandis que le nouvel immeuble qui allait plonger dans le noir l'arrière des appartements de la rue Auguste-Comte ne serait plus d'actualité. Le risque de recours contre le permis de construire, non encore délivré, n'est toutefois pas totalement éloigné.

Contactée pour évoquer le calendrier et communiquer le coût des travaux, la Région n'a pas répondu à nos sollicitations.

● S. M.

Le jour où...

## Laurent Mourguet a inventé Guignol

Le gone le plus célèbre de la capitale des Gaules est né de l'imagination de Laurent Mourguet, un dentiste reconverti en marionnettiste pour le plus grand plaisir des Lyonnais.

Laurent Mourguet naît à Lyon le 3 mars 1769 dans une famille de canuts. Il exerce tout d'abord comme tisserand, puis en tant que marchand forain. Mais à 24 ans, le jeune Lyonnais devient arracheur de dents. Sur la place publique, les cris des patients effraient les passants qui s'éloignent. Afin de remédier à cela, il décide de divertir ses clients à l'aide de marionnettes, comme celles de Polichinelle et Arlequin, deux personnages de la commedia dell'arte. Ses spectacles attirant de plus en plus de monde, Laurent Mourguet arrête son métier de dentiste en 1804 pour pratiquer l'art de la marionnette.

Il rencontre alors Thomas Ladré, un comédien amuseur, dit « le père Thomas ». Ce dernier l'inspire pour créer sa première

marionnette, Gnafron, un cordonnier au nez rouge rappelant l'attirance du père Thomas pour la boisson. Il est représenté portant un galurin de travers, un foulard en guise de cravate et un tablier de cuir. Aux alentours de 1808, le marionnettiste crée Guignol à sa propre effigie. Ce nouveau personnage embrasse les codes du canut avec un catogan tressé empêchant les cheveux de se prendre dans le métier à tisser. Guignol clame l'injustice sociale à travers son accent et son impertinence. Ses propos sont tempérés par les paroles pleines de justesse de Gnafron.

Les aventures de Guignol et Gnafron ont traversé les âges, et on peut encore les voir, notamment au musée Théâtre Guignol (Brindas), à La Maison de Guignol



et au musée des Arts de la marionnette (Lyon 5<sup>e</sup>), ainsi qu'au Véritable théâtre de Guignol au parc de la Tête-d'Or.

ROSE UNTEREINER





On voit encore, en haut à droite de la façade de l'église, un impact datant de cette nuit-là. Photo Archives Le Progrès

## Histoire locale

Lyon

# L'Abbé Rozier, tué par un boulet de canon dans son lit

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de l'Abbé Rozier. De sa vie, on se souvient essentiellement de sa mort. Lors du siège de 1793, un boulet de canon, tiré depuis les Brotteaux, a atterri dans le ventre du curé de Saint-Polycarpe, endormi tranquillement dans son lit.

L'abbé Rozier est le premier curé de l'église Saint-Polycarpe, dans le 1er arrondissement, en 1793. Âgé pourtant de 59 ans et prêtre depuis 1758, il n'avait encore jamais travaillé pour une paroisse. François Rozier était aussi bien prêtre qu'agronome, botaniste et franc-maçon.

Après être entré au séminaire de Saint-Irénée et ordonné prêtre, il préfère passer son doctorat à Valence plutôt que de servir l'église. En rentrant à Lyon en 1757, il ne se sent toujours pas attiré par le métier de prêtre et se concentre sur la science.

À la mort de son père, son frère lui confie la maison familiale de Sainte-Colombe-les-Viennes. Il peut à loisir se pencher sur l'agronomie, la botanique ou la viticulture. Il publie de nombreux ouvrages tout au

long de sa vie.

**Son cabinet était l'un des rendez-vous de l'Europe savante**

Il rencontre de nombreux autres savants dans les loges maçonniques. Il fait notamment la connaissance de Claude Bourgelat, futur directeur de l'école vétérinaire de Lyon. Rozier le convainc de l'embaucher comme professeur. Il quitte sa demeure familiale en 1761 pour Lyon et devient professeur de botanique et de matière médicale. Il crée alors un jardin botanique de 4 000 m<sup>2</sup> dans l'enceinte de l'école. Quelques années plus tard, il est nommé directeur de l'école, jusqu'à sa destitution en 1769, causée par diverses querelles avec Bourgelat.

Il retourne à Sainte-Colombe et se reconcentre sur ses travaux. Il reçoit plusieurs fois la visite de Jean-Jacques Rousseau et publie *Les Démonstrations élémentaires de botanique*. Après le professorat, il embrasse le temps d'une décade le métier de directeur de publication en rachetant à Paris *Le journal de physique*.

La nouvelle revue paraît en juillet 1771, sous le titre d'observations sur la Physique, l'histoire naturelle et sur les Arts et

Métiers. L'abbé la dirige pendant 10 ans, s'employant à réunir des scientifiques de tous les pays. Son cabinet devient de ce fait l'un des rendez-vous de l'Europe savante. Quelque temps plus tard, à Béziers, il rédige son *Cours complet d'agriculture... ou Dictionnaire universel de l'agriculture*, par une société d'agriculteurs (douze volumes dont neuf de sa main, 1781-1800). Parmi ses grands travaux : l'étude de la vigne.

**Une présence de courte durée à l'église Saint-Polycarpe**

« Il a voulu établir une synonymie des vignes. Il avait préparé quand il mourut un plan raisonné et plausible confié à une commission de naturalistes et de dessinateurs coloristes, qui se mettait en route au commencement de la maturité du raisin, procédant des régions les plus précoces vers les plus tardives. Elle devait faire dans chacune le portrait pour ainsi dire des variétés observées, puis au retour, on devait comparer les sarments les feuilles et les cartons et en déduire le grand œuvre synonymique. Il voulait faire plus au point de vue de la variation des espèces : on trouve dans son

travail le projet d'une école normale de vignes à ses propres frais pour observer sur un sol commun, à Béziers, les modifications subies dans une culture encyclopédique prolongée pendant quinze années.

Il pensait par ce double moyen sortir de la Babel des variétés qu'on évaluait alors à plus de 3,000 par l'effet de la confusion des langues. » Tel est le texte rédigé d'après *Les Mémoires par l'Académie des sciences et des belles lettres d'Angers*.

**Inhumé dans les caveaux de l'église**

De retour à Lyon, l'abbé fonde l'école pratique d'agriculture avant de devenir curé, à 59 ans, de l'église Saint-Polycarpe en 1793. Mais sa présence sera de courte durée. La guerre civile de 1793 à Lyon fait de nombreuses victimes, dont l'abbé. Rozier a reçu un boulet de canon dans son lit. Le boulet a été tiré depuis le quartier des Brotteaux. On voit encore, sur la façade de l'église, un impact datant de cette nuit-là. L'abbé Rozier est inhumé dans les caveaux de l'église. Une rue non loin de son église et un buste dans le parc de la Tête d'Or lui sont dédiés aujourd'hui.

● De notre correspondante  
**Julie Bordet**